

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/006/2009 – ÉFAI

6 janvier 2009

Action complémentaire sur l'AU 333/08 (AFR 46/039/2008, 5 décembre 2008) – Disparition forcée / Craintes pour la sécurité / Nouveau sujet de préoccupation : Prisonniers d'opinion

ZIMBABWE

Jestina Mukoko (f), directrice de Projet de paix pour le Zimbabwe (ZPP)

**Nouvelles personnes menacées : Broderick Takawira (h), coordonnateur provincial de ZPP
ainsi qu'une trentaine d'autres personnes**

Jestina Mukoko, directrice de Projet de paix pour le Zimbabwe (ZPP), est actuellement détenue à la prison de sécurité maximale de Chikurubi, à Harare. Amnesty International sait désormais que Broderick Takawira, coordonnateur provincial de ZPP, qui a été enlevé le 8 décembre 2008, et une trentaine de défenseurs des droits humains et militants politiques du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), enlevés entre octobre et décembre 2008, sont également détenus dans divers centres de détention de Harare. Les autorités zimbabwéennes ont refusé à plusieurs reprises d'appliquer les décisions de tribunaux ordonnant leur libération. Amnesty International estime que Jestina Mukoko et Broderick Takawira sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association et les considère donc comme des prisonniers d'opinion.

Le 5 janvier 2009, un juge de la Haute Cour de Harare a statué que la police devait respecter une précédente décision de cette instance selon laquelle Jestina Mukoko, Broderick Takawira et les militants du MDC devaient être conduits à l'hôpital pour bénéficier d'un examen et de soins médicaux, compte tenu d'informations selon lesquelles ils avaient été torturés au cours de leur détention. À ce jour, la police n'a toujours pas obéi à ces ordres.

Jestina Mukoko a été enlevée à son domicile le 3 décembre 2008. Ses « ravisseurs » l'ont laissée le 23 décembre 2008 au poste de police de Matapi. La police avait nié l'avoir arrêtée et avait signalé à la Haute Cour de Harare qu'elle traitait cette affaire comme un enlèvement.

Le quotidien *The Herald*, proche du pouvoir, a indiqué que Jestina Mukoko et Broderick Takawira, ainsi que huit des militants du MDC détenus, allaient être inculpés de « *recrutement ou tentative de recrutement de personnes en vue de leur faire subir un entraînement militaire pour renverser le gouvernement* ». On ignore si ces personnes ont été formellement inculpées à ce jour. Les accusations contre les militants ont vraisemblablement été forgées de toutes pièces.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'enlèvement, l'arrestation et la détention illégales de militants des droits humains et du MDC s'inscrivent dans les violations des droits humains à caractère systématique qu'Amnesty International a relevées depuis mars 2007, époque à laquelle 32 militants du MDC ont été arrêtés et inculpés d'attentats à l'explosif contre des postes de police. Ces derniers auraient été torturés et n'auraient pas été autorisés à consulter leurs avocats. Les charges retenues contre eux ont par la suite été abandonnées.

La pratique qui consiste à arrêter et incarcérer illégalement des personnes fait partie des procédés bien connus utilisés par les autorités zimbabwéennes pour intimider et harceler ceux qui les critiquent. Le Projet de paix pour le Zimbabwe compte parmi les principales organisations zimbabwéennes qui surveillent la situation des droits humains et rassemblent des informations sur les violations de ces droits, notamment sur les passages à tabac, les actes de torture et les homicides encouragés par l'État commis durant la période qui a précédé les élections du 27 juin.

Au Zimbabwe, les défenseurs des droits humains travaillent dans un environnement où leur liberté d'action est très limitée. Ils sont confrontés à des arrestations répétées, à la torture et à d'autres mauvais traitements, ainsi qu'à des manœuvres d'intimidation et de harcèlement, aux mains des forces de sécurité de l'État et d'agents non gouvernementaux partisans de l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF) du président Mugabe.

Amnesty International a dénombré plusieurs cas de disparitions forcées similaires à celui de Jestina Mukoko pour la seule année 2008. Les corps de certaines victimes ont été retrouvés plus tard, abandonnés. Les autorités du Zimbabwe ne sont pas disposées à enquêter sur ces affaires de disparitions forcées, ni sur les assassinats politiques de défenseurs des droits humains ou de militants politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités du Zimbabwe à libérer immédiatement et sans condition Jestina Mukoko et Broderick Takawira, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion ;
- demandez que les quelque 30 défenseurs des droits humains et militants du MDC détenus, qui ont été enlevés entre octobre et décembre 2008, soient inculpés ou libérés immédiatement et sans condition ;
- déclarez-vous préoccupé à la suite des informations indiquant que Jestina Mukoko et d'autres détenus ont été torturés au cours de leur détention ;
- engagez les autorités zimbabwéennes à veiller à ce que toutes les personnes détenues par leurs agents soient traitées conformément aux normes internationales sur le traitement des personnes en détention, notamment en garantissant leur droit de ne pas être torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements ;
- dites que vous craignez que les autorités zimbabwéennes ignorent les décisions de la Haute Cour afin de faciliter la persistance des violations des droits humains ;
- priez instamment le procureur général du Zimbabwe et le chef de la police d'enquêter sur les allégations d'arrestation et de détention illégales, ainsi que sur les actes de torture dont auraient été victimes tous les détenus, y compris Jestina Mukoko et Broderick Takawira.

APPELS À :

Procureur général du Zimbabwe :

Mr Johannes Tomana
Office of the Attorney General
Private Bag 7714
Causeway
Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 777 049

Formule d'appel : *Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,*

Chef de la police nationale :

Mr Augustine Chihuri
Zimbabwe Republic Police General Head Quarters
PO Box 8807
Causeway
Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 253 212

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

COPIES À :

Projet de paix pour le Zimbabwe :

Zimbabwe Peace Project

PO Box BE 427
Belvedere
Harare
Zimbabwe

Fax : +263 4 778311

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 FÉVRIER 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.